

Le Marl'pratique



Marles-en-Brie

Situation, infrastructures et patrimoine

page 4

Les animations municipales récurrentes

page 5

Le conseil municipal

page 6

Vivre à Marles-en-Brie

page 8

- Les services municipaux,
- Les syndicats intercommunaux,
- Le ValBriard.

Enfance

page 13

- L'association d'assistantes maternelles,
- Le relais petite enfance,
- L'école,
- Stationnement rue Caron,
- L'accueil périscolaire,
- L'accueil de loisirs.

La vie associative

page 16

Vie pratique

page 18

- Brûlage à l'air libre des déchets,
- Engins bruyants,
- Règlementation plantations,
- Extinction éclairage public,
- Fibre optique,
- Vidéoprotection,
- Les règles d'urbanisme sur la commune
- L'action sociale de la commune
 - ↳ CCAS,
 - ↳ Aide au paiement des charges de chauffage,
 - ↳ Bourse d'entretien scolaire.

N° utiles et urgences

page 20

Le mot du maire

Madame, Monsieur,

Notre commune a su conserver son âme de village où s'équilibre le bien-être de la campagne, qui s'attache à être agréable, accueillante, et une vie chaleureuse et vivante grâce à nos élus municipaux, nos agents municipaux et nos associations.

Parce que connaître le fonctionnement d'une commune permet de mieux y vivre, vous trouverez dans cette brochure une présentation synthétique des démarches et des services à votre disposition sur la commune. Tous les détails concernant les sujets abordés sont sur le site www.marles-en-brie.fr

J'espère que ces informations vous seront utiles.

Très cordialement,

Le Maire Patrick POISOT

Situation, infrastructures et patrimoine

Marles-en-Brie est une commune de la grande couronne de la région parisienne.

La commune est située à 43 km des portes de Paris, à 29 km de Melun et à 30 km de Meaux.

Marles-en-Brie est une commune rurale qui fait partie des communes peu ou très peu denses, au sens de la grille communale de densité de l'INSEE. La superficie de la commune est de 1 279 hectares.

Le nombre d'habitants de Marles-en-Brie est de 1 948 personnes en 2022, la population est en hausse, 541 habitants en 1968, 1 424 habitants en 2000.

➔ Transports

Marles-en-Brie est desservie par :

- La Nationale 36 - axe Nord/Sud qui permet l'accès à l'A4 vers Paris ou Meaux ou Strasbourg au Nord et l'accès à la N4 au Sud vers Melun ou Tournan-en-Brie ;
- La Route Départementale 436 (ancienne N36), qui rejoint la N36 au Nord et la RD 402 au Sud à Chaumes-en-Brie, avec accès à la N4 au niveau de Fontenay-Trésigny ;
- La Route Départementale 143 vers Les Chapelles-Bourbon à l'Ouest et Lumigny à l'Est ;
- La Route Départementale 143 E vers La Houssaye-en-Brie et Crèvecœur-en-Brie.

En outre, Marles-en-Brie est dotée d'une gare située sur la ligne Paris/Coulommiers (ligne P).

Enfin, un réseau de bus vient compléter les possibilités de mobilité des habitants (Transdev N°4 Mobilités, Kéolis).

Marles-en-Brie possède une piste cyclable reliant la sortie du village, le long de la route départementale 436, à la gare et dans l'autre sens jusqu'à Fontenay-Trésigny.

Le sentier de grande randonnée 1 (GR1) traverse la commune entre Fontenay-Trésigny au Sud et La Houssaye-en-Brie au Nord.

➔ Infrastructures

Bâtiments communaux :

- ↪ La mairie et l'agence postale,
- ↪ Les ateliers municipaux,
- ↪ L'école, la restauration scolaire et la garderie,
- ↪ La salle polyvalente J.C. Boutillier,
- ↪ Bibliothèque associative, salle des associations,
- ↪ Cabinet médical.

Équipement de loisirs :

- ↪ L'aire de jeux pour enfants place de la mairie,
- ↪ Le stade J. Sabatier et ses vestiaires,
- ↪ Le cityStade, les agrès, les terrains de pétanque,
- ↪ La piscine intercommunale de Fontenay-Trésigny.

Patrimoine et monuments :

- ↪ L'Église Saint Germain d'Auxerre,
- ↪ Le lavoir et son éolienne,
- ↪ Le chêne des poilus, square du Marchais.

➔ Le blason de Marles-en-Brie

Marles-en-Brie possède ses armoiries depuis décembre 2018.

L'explication de ce blasonnement est la suivante :

- L'or, qui est une des composantes du blason des Garlande (Rouge et Jaune) et les deux quintefeuilles en rouge, qui est l'une des composantes du blason des Beringhen (la quintefeuille désigne un meuble héraldique représentant une fleur, proche de la rose, à cinq pétales).

- La fleur de Lys, qui signifie que Marles-en-Brie a toujours été une terre royale. L'écu est timbré de la couronne murale à trois tours crénelées d'or, symbole des villes et des villages,

- Les épis de blé, qui figurent sur le blason, honorent l'agriculture,
- Le silex en pointe, rappelle les vestiges préhistoriques trouvés sur notre Commune.



➔ L'Âne Marlois.

Petits et grands connaissent, depuis plusieurs décennies cet animal emblématique de Marles-en-Brie qu'on peut retrouver à l'angle des rues d'Ouceaux et des Quatres vents (Merci aux propriétaires).

Plusieurs générations de ces quadrupèdes se sont succédées et l'engouement quant à lui perdure.

Ce logo souligne le caractère rural de notre village. Ainsi, on le retrouve sur nos affiches et nos publications.

➤ L'église de Marles-en-Brie



L'église de Marles en Brie, sous le vocable de Saint-Germain- d'Auxerre, classée monument historique en 1922, construite sur des substructions gallo-romaines, est constituée principalement en grès et en meulière.

La majeure partie de l'église est de style roman, à témoin les fortes proportions du clocher dont la base, semble dater du XII^{ème} siècle.

27 bancs en bois, restaurés en 2000 sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des M.H en 1977.

Deux grilles aux portes surmontées de médaillons aux images de la Vierge et de Saint Germain fermant le chœur et la chapelle de la Vierge, constituent un bel ouvrage de ferronnerie du XVIII^{ème} siècle (classé M.H en mars 1955), L'édifice abrite de nombreuses statues, un Christ en croix, de style gothique, un coffre en bois du XVII^{ème} siècle utilisé comme autel et sur un mur du collatéral, un livre de prière, décalogue en pierre sculpté.

L'église a fait l'objet d'une restauration partielle en 2000, lors d'un contrat triennal mais le chœur présentant des fissures par suite d'écartement des murs a été condamné par mesure de sécurité.

➤ Le Lavoir et l'éolienne



L'hygiène étant une préoccupation du XIX^{ème} siècle, le projet de bâtir un lavoir à Marles fut lancé dès 1872.

C'est à l'extérieur du village, sur la voirie Charlot qu'est creusée une fosse sur laquelle on construisit une charpente constituée de 11 poteaux, d'une lisse et de séchoirs. Cet édifice sommaire jouera son rôle jusqu'en 1897 date à laquelle un second projet, réfléchi par le maire M. Sablonnière vit le jour.

Ce lavoir composé d'un bâtiment fermé, renforcé par dix contreforts et couvert d'un toit à bâtière et verrière pouvait accueillir 30 laveuses. En 1923, le moulin à vent de l'élévateur fut remplacé par un moteur. Le lavoir fonctionna jusqu'au début des années 60, date à laquelle l'eau courante arrivait dans notre commune. Le lavoir a fait l'objet de restaurations partielles en 2012, 2013, 2014.

Le lavoir et l'éolienne ont été inscrits aux Monuments Historiques en 2014.

➤ L'arbre du souvenir



Pour commémorer la fin de la première guerre mondiale, les anciens combattants de Marles-en-Brie plantèrent un chêne en 1920 sur la placette du Marchais et qui symbolisera la victoire de la Liberté.

Par suite d'un hiver rigoureux, un autre arbre trouvé dans le bois de Vignes dut être replanté au même endroit devant l'ancienne mare, comblée et transformée en square en 1972.

Pendant de nombreuses années on célébra cet événement en y déposant des petits drapeaux tricolores.

Une plaque de souvenir a été gravée en 2000 pour rappeler cette épreuve nationale.

Les animations municipales récurrentes

- Janvier :
 - ↳ Galette
- Avril :
 - ↳ Chasse aux oeufs
 - ↳ Repas des Aînés
- Mai :
 - ↳ Commémoration de la victoire du 8 mai 1945
- Juin :
 - ↳ Fête de la musique
 - ↳ Barbecue communal
- Juillet :
 - ↳ 14 juillet : Fête Nationale
- Septembre :
 - ↳ Marl'Athon
 - ↳ Forum des associations
 - ↳ Nettoyons la nature
- Octobre :
 - ↳ Bal d'Halloween
- Novembre:
 - ↳ Commémoration de la victoire et de la Paix, jour anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918, et hommage rendu à tous les morts pour la France.
- Décembre :
 - ↳ Marché de Noël
 - ↳ Arbre de Noël

Le conseil municipal

Maire : Patrick POISOT

1^{er} adjoint : Michel Lacas :

Finances, budgets et exécution budgétaire - Urbanisme de planification - Réglementation relative à la publicité - Sécurité - Gestion des listes électorales - Actions auprès de la jeunesse - Relations avec La Poste (agence postale).

2^{ème} adjointe : Nadine Stubbé :

Déléguée de Marles-en-Brie auprès de la Communauté de Communes du Val Briard (C.C.V.B.), Travaux - Relation avec les experts - Visites de sécurité des bâtiments et suivis des commissions de sécurité.

3^{ème} adjoint : Arnaud Fabre :

Animations sportives, culturelles et festives - Relations avec les associations - Communication et information

4^{ème} adjointe : Michele Benech :

Enseignement du 1^{er} degré - Représentation de la commune auprès des lycéens et collégiens du secteur - Services périscolaires - Action sociale - Actions en faveur des seniors - Gestion des listes électorales.

5^{ème} adjoint : Stéphane Bonnel :

Espaces verts - Développement durable - Cimetière - Relations avec la sécurité civile, la défense nationale, la gendarmerie nationale et les services d'incendie et de secours - Patrimoine - Suivi de la politique culturelle de la commune - Cérémonies - Transports.

Les Conseillers Municipaux :

- Christophe Pallez
- Sylvie Chevalier
- Eric Piasecki
- Caroline Verton
- Patrice Gaston
- Sandrine Robinet
- Julia Gomes
- Luis Norinha
- Greta Bockler
- Isabelle Azané
- Marc Avet
- Adrien De Rieux
- Myrto Véro

Commissions Municipales :

➤ **Travaux :**

Nadine Stubbé, Michèle Benech, Stéphane Bonnel, Éric Piasecki, Patrice Gaston, Sandrine Robinet, Isabelle Azané, Luis Norinha.

➤ **Finances et Budgets :**

Michel Lacas, Christophe Pallez, Sandrine Robinet, Greta Bockler.

➤ **Scolaires et Périscolaires :**

Michèle Benech, Caroline Verton, Greta Bockler, Marc Avet, Myrto Véro

➤ **Plan Local d'Urbanisme et documents d'urbanisme :**

Michel Lacas, Michèle Benech, Stéphane Bonnel, Sandrine Robinet, Isabelle Azané.

➤ **Information et Communication :**

Arnaud Fabre, Nadine Stubbé, Michèle Benech, Sylvie Chevalier, Myrto Véro, Greta Bockler.

➤ **Développement durable et espaces verts :**

Stéphane Bonnel, Michèle Benech, Christophe Pallez, Caroline Verton, Luis Norinha.

➤ **Animations sportives, culturelles et festives :**

Arnaud Fabre, Michèle Benech, Christophe Pallez, Sylvie Chevalier, Caroline Verton, Patrice Gaston, Marc Avet, Luis Norinha, Greta Bockler, Myrto Véro.

➤ **Vie associative :**

Arnaud Fabre, Caroline Verton, Patrice Gaston, Luis Norinha, Myrto Véro..

➤ **Cérémonies municipales :**

Stéphane Bonnel, Marc Avet, Luis Norinha.

➤ **Culture et patrimoine :**

Stéphane Bonnel, Michèle Benech, Greta Bockler.

➤ **Jeunesse :**

Michel Lacas, Arnaud Fabre, Sylvie Chevalier, Caroline Verton, Julia Gomes, Luis Norinha, Marc Avet, Greta Bockler.

➤ **Transports :**

Stéphane Bonnel, Sandrine Robinet, Greta Bockler.

Christophe Pallez est désigné correspondant défense de la commune de Marles-en-Brie.

Michel Lacas est désigné correspondant de la commune de Marles-en-Brie auprès de la Mission Locale de la Brie et des Morins.

Délégués Comités Syndicaux

➤ **Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (S.D.E.S.M.)**

Nadine Stubbé - déléguée titulaire, Éric Piasecki - délégué titulaire, Greta Bockler - déléguée suppléante

➤ **Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de la Houssaye-en-Brie (S.I.A.E.P.A.)**

Michèle Benech - déléguée titulaire, Sylvie Chevalier - déléguée titulaire, Isabelle Azané - déléguée suppléante, Éric Piasecki - délégué suppléant

➤ **Syndicat Intercommunal d'Élaboration et de Gestion d'un Centre de Loisirs (S.I.E.G.C.L.)**

Michel Lacas - délégué titulaire, Sylvie Chevalier - déléguée titulaire, Adrien De Rieux - délégué suppléant, Greta Bockler - déléguée suppléante

Commission d'appel d'offres

Membres titulaires de la commission d'appel d'offres, présidée par le Maire :

Nadine Stubbé - titulaire, Éric Piasecki - titulaire.

Membres suppléants de la commission d'appel d'offres, présidée par le Maire :

Sandrine Robinet - suppléante, Christophe Pallez - suppléant, Luis Norinha - suppléant.

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Membres élus du conseil municipal pour siéger au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Administrateurs du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

Michèle Benech, Caroline Verton, Julia Gomes, Greta Bockler

Administrateurs non élus du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

Alfreda Poisot, Françoise Lacas, Claudine Charles, Huguette Bravaux.



Retrouvez toutes les informations municipales
sur le site Internet de votre commune.
<https://marles-en-brie.fr/>

Ou sur le compte Facebook de la mairie
«Municipalité de Marles en Brie»



Vivre à Marles-en-Brie

Les Services Municipaux :

➔ Mairie et Agence Postale

Place de la mairie
77610 Marles-en-Brie
Tél. : 01 64 42 55 80



Horaires d'accueil au public - Mairie / Agence Postale communale :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9h00 / 12h00

Mairie uniquement :

Vendredi : 13h30 / 17h30

Permanence téléphonique :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h00 / 12h00 et 13h30 / 17h30

Mercredi et samedi : 9h00 / 12h00



➔ Communiquer avec votre mairie : la marche à suivre

Pour que les demandes en mairie soient enregistrées et traitées officiellement, il est nécessaire d'utiliser les moyens de communication mis à votre disposition :

- Sur place, en mairie, aux jours et heures d'ouverture
- Courriels de la mairie :
 - Pour vos demandes d'urbanisme : urbanisme@marles-en-brie.fr
 - Pour vos demandes concernant le périscolaire : periscolaire@marles-en-brie.fr
 - Pour vos demandes concernant l'état civil : etat-civil@marles-en-brie.fr
 - Pour toutes autres demandes : mairie@marles-en-brie.fr
- Les Rencontres citoyennes conviviales avec vos élus, organisées périodiquement à la salle polyvalente J.C. Boutillier, ou en salle du Conseil Municipal.

➔ Médias communaux

- La Gazette Marloise : Bulletin trimestriel d'informations de la commune et informations générales,
- Le site Internet de la mairie : www.marles-en-brie.fr
- Application mobile CityAll
- Le compte Facebook : «Municipalité de Marles en brie»,
- Le panneau d'affichage électronique situé place de la mairie,
- L'affichage papier aux entrées/sorties de village, chez nos commerçants, etc...
- Les Flyers informatifs d'animations ou de festivités déposés dans vos boîtes aux lettres ou figurant dans les carnets de liaison des enfants inscrits à l'école primaire de Marles-en-Brie.

➔ Système d'alerte communal

Vous pouvez vous inscrire gratuitement au service d'alerte communal. Ce système qui est basé sur une application informatique, permet l'envoi d'un SMS afin d'informer et/ou alerter efficacement et rapidement les habitants de Marles-en-Brie qui le souhaitent.

À titre d'exemple, cela peut concerner une alerte météo, une coupure d'énergie électrique, une coupure d'eau, des travaux, etc...

Pour vous inscrire => <https://marles-en-brie.fr/systeme-dalerte-communal/>



Location de la Salle Polyvalente J.C. Boutillier

- Le Weekend, jusqu'à 22h,
- Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat de la mairie au 01.64.42.55.80.

Les Syndicats intercommunaux :

➤ Le Ramassage des ordures ménagères - Tri Sélectif - Encombrants

- **Le S.I.E.T.O.M.77 :**
Syndicat mixte d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Tournan-en-Brie

45 route de Fontenay
77220 Tournan-en-Brie



➤ Contacts :

<https://sietom77.com/>

du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h : 01 64 07 99 75

- Collecte : 01 64 07 37 62 - collecte@sietom77.com
- Maintenance des bacs de tri sélectifs : 01 64 07 37 58 - maintenance@sietom77.com
- Déchetteries : 01 64 07 37 57 - dechetterie@sietom77.com
- Prévention et compostage : 01 64 07 37 83 - prevention@sietom77.com

➤ Jours de Collecte :

➤ **Ordures ménagères**

- ↪ Village : mercredi et samedi
- ↪ Enclave : lundi et vendredi

➤ **Tri sélectif (bacs jaunes et verts)**

- ↪ Village : lundi
- ↪ Enclave : mardi

➤ **Encombrants**

- ↪ Village : le 1^{er} mercredi de chaque mois
- ↪ Enclave : le 1^{er} jeudi de chaque mois



Plus d'informations ? => <https://sietom77.com/les-dechets/>

➤ L'adduction d'eau et l'assainissement

- **Le S.I.E.P.A.**
Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de La Houssaye-en-Brie

Centre technique Intercommunal (C.T.I.)
4, rue des Vieilles Chapelles
77610 Les Chapelles-Bourbon.

➤ Contacts :

➤ **Facturation et contrôle de conformité :**

les lundis et jeudis de 9 h. à 12 h. et, de 13 h. 30 à 17 h. 30 : 01.81.20.89.91.

➤ **Autres demandes**

du lundi au vendredi, de 9 h. à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. 30 : 01.81.20.89.90.

Le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement (S.I.A.E.P.A.) de la région de la Houssaye-en-Brie, a pour objet l'exploitation administrative, financière et technique du service des eaux, du service d'assainissement collectif et non collectif.

À votre arrivée sur la commune, il est impératif de prendre contact avec le S.I.A.E.P.A. pour mettre en place votre abonnement et assurer votre raccordement au réseau pour votre approvisionnement en eau potable.

Pour le lieudit de la Croix Saint Pierre, l'enclave située à Fontenay-Trésigny (rues Pilot, Renoir, Motte et Lavoisier), l'assainissement collectif des eaux usées est géré en régie par la commune de Fontenay-Trésigny.

Pour connaître et télécharger les règlements des services d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement collectif rendez-vous sur :

<https://marles-en-brie.fr/adduction-deau-et-assainissement/>

A

B

C

D

1

2

3

4

5

Vers La Houssaye-en-Brie

D 436

La Houssaye-en-Brie

Avenue du Général de Gaulle

Avenue du Général de Gaulle

MARLES-EN-Bourg

Ru de Bréon

Ru de Bréon

La Houssaye-en-Brie

Route des Chapelles Bourbon

Rue Caron

Allée des Cénisiers

Allée des Pommiers

Anse de Boitron

Allée Barbara

Rue Ca

Anse de

Rue du Pré au Clair

Vers Le lieudit La Croix Saint-Pierre

Enclave de Marles-en-Brie

D 144a

Marles-en-Brie

Avenue du Général de Gaulle

Avenue Pierre de Coubertin

D 436

Vers Fontenay-Trésigny

Rue Simone Veil

Rue Simone Veil

Rue Pillot

Rue Pillot

Rue de la Poterne

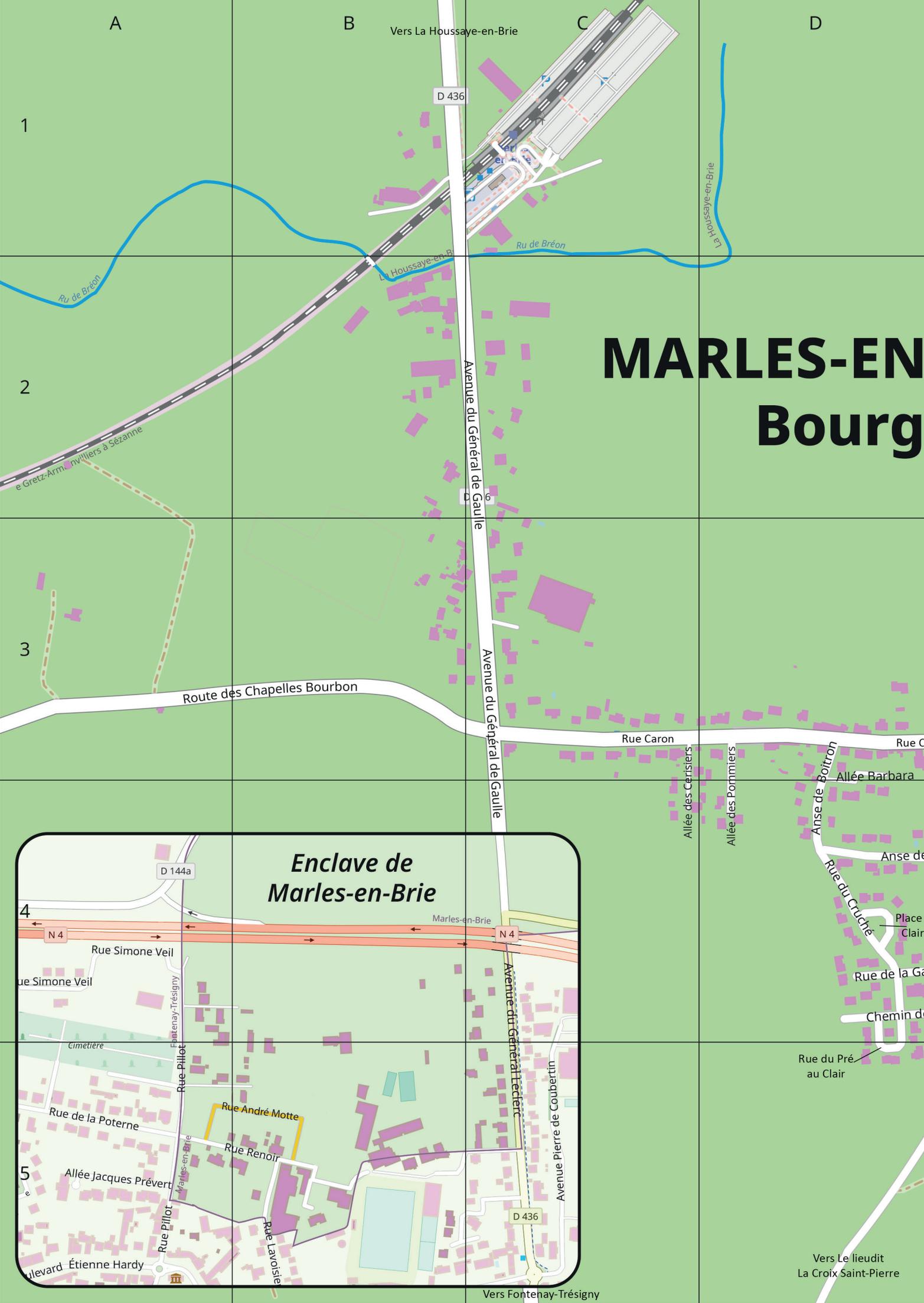
Rue André Motte

Rue Renoir

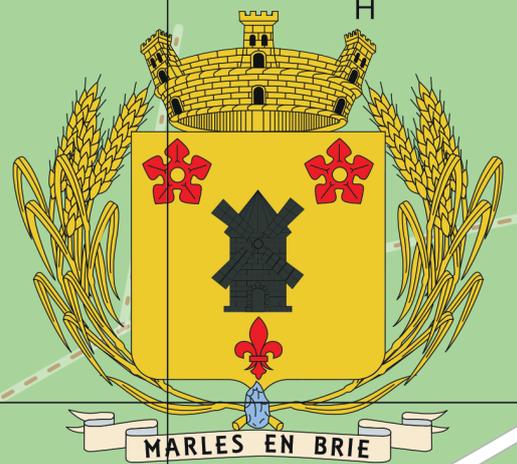
Allée Jacques Prévert

Boulevard Étienne Hardy

Rue Lavoisier



-BRIE



Allée Barbara	D3
Allée des Cerisiers	C3-C4
Allée des Pommiers	D3-D4
Anse de Boitron	D4-E4
Av. de Gal de Gaulle	C3-C5
Chemin de Boitron	D4-E4
Chemin des Bois	G4-H4
Chemin des Gôrets	F3-G3
Chemin du Moulin	E3
Impasse de la Grange	F4
Impasse du Tilleul	F3
Place de la Mairie	f3
Résidence de la Fosse Fredon	F4-F5
Route de La Houssaye	E1-F2
Route des Chapelles Bourbon	A3-B3
Rue Caron	C3-E3
Rue de la Brèche aux Loups	E4-G3
Rue de la Croix Saint Pierre	E4
Rue de la Garenne	D4-E4
Rue de la Léchelle	F3
Rue de l'ingénieur Grégoire	H3
Rue des Quatre Vents	F3
Rue des Remparts	E4
Rue des Vieilles Fermes	E4-F4
Rue du Ourceaux	F3-H3
Rue du Bois Thierry	E4
Rue du Chemin Vert	G3
Rue du Cimetière	F2
Rue du Colombier	F4
Rue du Cruché	D4
Rue du Marchais	G3-H3
Rue du Pré au Clair	D4
Rue du Presbytère	F3
Rue du Puits	E4
Rue Olivier	F4-F5
Voirie Charcot	F2

La Communauté de Communes du Val Briard

Aux portes de Paris, la Communauté de Communes du Val Briard regroupe 21 communes, suite à la fusion en 2017 des intercommunalités du Val Bréon, des Sources de l'Yerres et les Communes de Courtomer et de Favières. Elle est administrée par les élus communautaires désignés par les citoyens lors des élections municipales. Elle assume des compétences pour ses communes membres.

D'une population d'environ 30 000 personnes, la Communauté de Communes est composée de villes et villages implantés au cœur d'un département à dominante rurale (champs et forêts) à proximité de pôles d'attraction dynamiques (Paris, Disneyland Paris, Villages Nature, Parc des Félines et Terre des Singes).

Les communes ont une typologie assez semblable, composées d'un cœur de village et de zones pavillonnaires adjacentes. Seules Fontenay-Trésigny et Rozay-en-Brie se distinguent du fait d'une population plus importante (respectivement 5 500 et 2 800 habitants) proposant davantage de services (salle culturelle, piscine, gymnases, collèges, lycée...).

La richesse de son terroir naturel et la présence de nombreux producteurs locaux cultivent cette qualité de vie à laquelle sont attachés ses habitants. Des facteurs d'attractivité touristique valorisés par de nombreux événements organisés par le Val Briard.

🔗 **Compétences :**

ACTIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

🔗 Développement économique

🔗 Aménagement de l'espace :

- Création, aménagement et entretien de la voirie.
- Entretien des voiries du Parc Logistique.
- Création, maintien, entretien et signalisation des voies de circulation autres qu'automobiles (chemins de randonnée).
- Mise à disposition des services techniques de la CCVB auprès des communes pour des études, missions ou gestions de services concernant l'aménagement et l'entretien d'une portion de voirie communale, dans le cadre d'une convention.

🔗 Transport :

➤ Deux Transport à la demande (T.A.D.) sont disponible sur le Val Briard :

- 🔗 Proxibus : Antenne La Houssaye-en-Brie,
- 🔗 Proxibus : Antenne Rozay-en-Brie.

Depuis le 1^{er} Juillet 2023, c'est l'opérateur KEOLIS PORTES ET VAL DE BRIE qui est en charge de l'organisation et de l'exploitation du Transport à la Demande (TAD) sur le territoire du Val Briard.

Pour toute nouvelle demande d'inscription, veuillez remplir le nouveau formulaire de demande de carte d'abonné, et le transmettre par voie postale ou par mail à KEOLIS PORTES ET VAL DE BRIE.

🔗 Le Proxibus circule du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 9h00 à 17h00.

🔗 Numéro de téléphone de la centrale de réservation : 01.60.02.32.32

🔗 Site de réservation en ligne : <https://tadvalbriard.hubup.fr>

🔗 Adresse mail pour toute perte de carte d'abonné ou perte d'objets : contact-tadvalbriard@keolis.com

ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

🔗 Création et gestion de relais petite enfance (RPE).

🔗 Sortie et voyages des élèves du 1^{er} degré.

🔗 Diagnostic pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

🔗 Création et gestion d'un service de portage de repas à domicile communautaire.

🔗 Équipements liés à l'enseignement secondaire.

🔗 Protection et mise en valeur de l'environnement.

🔗 Localisation
2, rue des Vieilles chapelles
77610 Les Chapelles-Bourbon

🔗 Contact
Du lundi au vendredi de 9h à 12 et de 14h à 17h30
Tél. : 01.64.51.33.26.



Enfance

L'association d'assistantes maternelles «À petits pas»

- Rencontres hebdomadaires à la salle polyvalente (Motricité, travaux manuels, jeux d'éveil, chants, anniversaires...)
- Organisation de sorties pédagogiques trimestrielles (ferme, zoo, parc...), chasse aux œufs de Pâques, visite du Père Noël.
- Moments de convivialité avec les parents en janvier et en juin.
- Réunions organisationnelles assistantes maternelles.

↳ Contacts :

- ➔ Présidente : Marie Lavoine – 07 60 89 17 84
- ➔ Trésorière : Florence Guidicelli – 06 77 87 23 98
- ➔ Secrétaire : Manuella Ferreira – 06 43 20 37 34

Le Relais Petite Enfance itinérant du Val Briard

Parents & futurs parents

- ↳ Un lieu d'informations et de ressources dans votre recherche sur les différents modes d'accueil pour votre enfant,
- ↳ Un accompagnement et une écoute dans votre rôle d'employeur dans le cadre de l'embauche d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou d'une garde à domicile,
- ↳ Une information sur vos droits à prestations et vos démarches administratives.

Enfants accueillis chez un(e) assistant(e) maternel(le) ou une garde à domicile

- ↳ Découverte de la vie en groupe dans un espace ludique et adapté,
- ↳ Un lieu d'apprentissage et de découverte dans le respect du rythme et du développement de l'enfant,
- ↳ Participer à des sorties collectives et des spectacles.

Assistant(es) maternel(les), Futur(es) assistant(es) & Garde(s) à domicile

Administratif

- ↳ Des informations sur les conditions d'exercice de votre profession (statut, réglementation, condition de l'agrément, contrat de travail...)

Professionnalisation

- ↳ Des formations par le biais, d'un centre de formation agréé et/ou des temps d'échanges avec des professionnels qualifiés,

Des ateliers itinérants permettant des temps de rencontre et de partage

Accueil des parents & des professionnels sur rendez-vous en proximité selon le domicile familial

- ↳ En semaine, en soirée dans les locaux du Relais Petite Enfance (Les Chapelles-Bourbon ou Rozay-en-Brie).
- ↳ Aux horaires d'ouverture des mairies de la Communauté de Communes du Val Briard.
- ↳ Le 1^{er} samedi du mois à la mairie de Fontenay-Trésigny (26 Av. du Général de Gaulle, 77610 Fontenay-Trésigny) ou à l'antenne de la Communauté de Communes à Rozay-en-Brie

↳ Adresses :

Ferme communautaire
Jean-Jacques Barbaux
2 rue des vieilles chapelles
77610 Les Chapelles-Bourbon

Antenne de la communauté
de Communes du Val Briard
6 rue Alphonse Lamartine
77540 Rozay-en-Brie

↳ Contacts

Tél. : 01.64.51.33.29.

Courriel : relaispetiteenfance@valbriard.eu





L'école publique mixte

↳ Localisation

rue Caron
77610 Marles-en-Brie

↳ horaires

Lundi - Mardi - Jeudi - vendredi

- ◆ Ouverture des portes : 8h20
- ◆ Début des classes : 8h30
- ◆ Sortie : 11h30
- ◆ Ouverture des portes : 13h20
- ◆ Début des classes : 13h30
- ◆ Sortie : 16h30

↳ Contacts

- ◆ Tél. : 01.64.42.55.89
- ◆ Courriel : ce.0770840@ac-creteil.fr

Inscription à l'école maternelle et/ou élémentaire

Pour les non-inscrits, merci de se présenter en mairie munis des documents suivants :

- Livret de Famille,
- Carnet de Santé,
- Bulletin de radiation de l'ancienne école.

➔ Stationnement parking rue Caron :

Arrêté n°2023-0179 réglementant le stationnement arrêt minute du parking de la rue Caron

La durée du stationnement de tout véhicule sur les seize places enherbées est limitée à 15 minutes. Dans la zone « arrêt minute », tout conducteur qui laisse en stationnement un véhicule est tenu d'utiliser un disque de contrôle de la durée du stationnement, conforme au modèle type de l'arrêté du Ministère de l'Intérieur.



L'accueil périscolaire

Les plannings d'inscription mensuels sont envoyés par mail (nous communiquer tous les changements en cours d'année). Une confirmation de lecture sera faite sur demande. Ils sont à retourner EXCLUSIVEMENT au secrétariat de la mairie ou dans la boîte aux lettres du secrétariat.

Ils sont également disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site Internet :

www.marles-en-brie.fr

Les inscriptions et / ou réservations peuvent être effectuées via le site :

www.mon-portailfamille.fr



↳ La restauration scolaire

La restauration scolaire a lieu dans le bâtiment périscolaire, du lundi au vendredi, en période scolaire. Tous les enfants de l'école maternelle et élémentaire peuvent y être accueillis sous la responsabilité des agents communaux.

↳ La garderie

La garderie a lieu dans les locaux de l'école maternelle.

➤ horaires

Lundi - Mardi - Jeudi - vendredi

❖ de 7h à 8h20

❖ de 16h30 à 19h

Pour les enfants de l'élémentaire, seuls les élèves du CP ont la possibilité d'aller à la garderie à 16h30, par défaut, les enfants non-inscrits restent à l'étude. En cas d'absence d'un professeur des écoles, l'accueil des enfants à la garderie est assuré.

Mercredi

❖ de 7h45 à 19h

Il est possible d'inscrire son enfant sur différents créneaux horaires.



Merci de se référer au règlement intérieur des services périscolaires (<https://marles-en-brie.fr/reglement-interieur-des-services-periscolaires/>)

↳ L'étude surveillée

L'étude surveillée (non dirigée) concerne les enfants de l'école élémentaire (du CP au CM2). C'est une période pendant laquelle un enseignant et/ou une autre personne, recrutée par la mairie, surveille les enfants qui étudient. Les enfants sont sous la responsabilité de la commune. Pour éviter toutes critiques des parents sur la gestion des devoirs, le personnel communal assurera la surveillance et non l'accompagnement des enfants durant l'étude.

L'étude débute à 16h30 et se termine à 18h00.

Il n'est pas possible de venir chercher les enfants pendant l'étude surveillée.

Le goûter des enfants est à fournir par les parents.

L'accueil de loisirs

Pendant les congés scolaires, pour répondre à la demande des parents, la municipalité met à disposition de l'association Familles Rurales, les locaux de l'école pour l'organisation d'un accueil collectif de mineurs (accueil de loisirs). Sous réserve de dix enfants inscrits minimum et trente inscrits maximum, par jour. Durant cette période, le personnel (directeur, animateurs, stagiaires) est mis à disposition par l'association. Les enfants de 3 à 11 ans y sont accueillis.

Cet accueil de loisirs permet aux enfants de vivre des moments de rencontre, de partage, d'échanges et de découvertes d'activités ludiques et parfois de sensibilisation à une thématique environnementale ou sociale.

Les inscriptions sont ouvertes à tous les enfants, de trois à onze ans, habitants la commune scolarisés ou non à l'école élémentaire de Marles-en-Brie.

Pour les familles qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) pour la première fois de l'année scolaire, les documents suivants doivent être fournis :

- ↳ La fiche d'inscription,
- ↳ le dossier d'inscription,
- ↳ l'autorisation de prises de vues et d'utilisation d'images,
- ↳ une photo d'identité,
- ↳ la fiche sanitaire,
- ↳ la photocopie des vaccins à jour,
- ↳ la photocopie de l'assurance extrascolaire de l'enfant pour l'année,
- ↳ la photocopie du livret de famille (pages des parents et page de(s) l'enfant(s)).

Vie associative



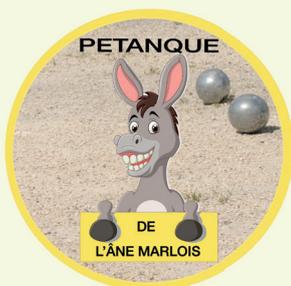
2 Place de la mairie
77610 Marles-en-Brie
❖ Horaires d'ouverture :
☞ Mercredi : de 15h à 18h30
☞ Vendredi : de 16h à 18h30
☞ Samedi : de 10h à 12h30
Tél. : 01.64.84.63.71
Courriel : bib.marlesenbrie@gmail.com
Facebook : @BibliothèqueMarles



L'Association BIEN VIVRE ENSEMBLE permet de créer et maintenir des liens sociaux intergénérationnels dans notre village. Depuis sa création de belles amitiés se sont développées, dans la bienveillance, par la pratique ou l'apprentissage de nombreux loisirs créatifs ainsi que d'activités extérieurs et sorties, organisées en groupe.
Pour nous joindre Appeler Maryse au 07 49 59 84 37



Confronté à un deuil, nous tenons à vous informer que notre association continue à fonctionner de façon restreinte.
Nous vous remercions pour votre compréhension et votre soutien continu pendant cette période.



Depuis 2021 l'association de la pétanque de l'Âne marlois propose à ses adhérents de se retrouver sur des terrains récemment remis à neuf au stade communal pour partager des moments de convivialité autour de la pétanque loisirs. Seul ou en famille venez nous rejoindre vous serez toujours les bienvenus.
Contact : Philippe 06.70.21.34.28.



Le Caquet des femmes est un ensemble vocal féminin créé en 2015 à Marles-en-Brie.
Répétitions, le jeudi de 19h30 à 21h (Hors congés scolaires), à la salle polyvalente.
Courriel : lecaquetdesfemmes@gmail.com
Facebook : le caquet des femmes marles-en-brie



Nous proposons ponctuellement des animations pour les enfants marlois âgés de 3 à 10 ans.
Courriel : lesmarloupiaux@gmail.com
Tél. : 06.41.68.68.88.

Bibliothèque de Marles-en-Brie

Bien Vivre Ensemble à Marles-en-Brie

Enseignement des échecs (I.D.E.E.)

La Pétanque de l'Âne Marlois

Le Caquet des Femmes

Les Marloupiaux

MARCH'



L'association a pour but de faire découvrir et promouvoir l'histoire, l'étude, la conservation, la sauvegarde et la restauration du patrimoine historique, archéologique et culturel de Marles-en-Brie et de ses environs.

Réunions hebdomadaires (hors congés scolaires), le jeudi ou le vendredi de 14h à 16h30, 2 place de la mairie.

Courriel : marchbrie@yahoo.com

Marles Athletic Club



Le Marles Athletic Club, association loi de 1901, née en juin 2016, est un club jeune, ambitieux, convivial et familial qui réunit des bénévoles autour de la même passion : Le Football

Tél.: 06.79.27.11.85.

Courriel : marles.athleticclub@gmail.com

site Internet : Marlesac.com

Facebook : Marles Athletic club

Instagram : Marles Athletic club

Marles Mouv'



L'association Marles Mouv' a deux activités

La Zumba, cours animés par notre super coach Myriam,

- le mardi soir de 20h à 21h avec possibilité d'un cours de renforcement musculaire de 19h30 à 20h00.

Le Pilate, cours animés par notre prof Armelle qui sera vous réveiller vos muscles endormis,

- le mercredi midi de 12h15 à 13h15.

Tous ces cours se passent dans la joie et la bonne humeur...

Pour toute info vous pouvez nous contacter au :

06.82.50.96.39

The 4 Outlaws Company



Nous sommes 4 passionnés de COUNTRY bénévoles voulant faire partager notre passion de la COUNTRY. Nous donnons des cours de danse le lundi à 19h30 et le mercredi soir à partir de 19h00.

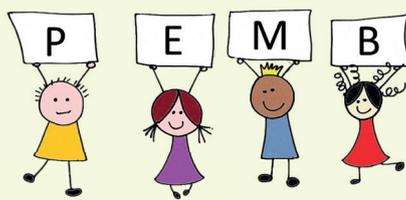
Et plusieurs fois dans l'année nous organisons des bals, pour permettre à tous de découvrir cette musique et cet univers convivial et festif.

Tél. : 06.98.41.13.78.

Courriel : the4outlawscompany@gmail.com

site Internet : www.the4outlawscompany.fr

PEMB Parents d'élèves de Marles-en-Brie



PARENTS D'ÉLÈVES DE MARLES-EN-BRIE

L'association des Parents d'élèves a pour vocation de proposer des activités périscolaires festives, ludiques, sportives et culturelles à l'attention des élèves et de leurs familles, destinées à soutenir l'action éducative des enseignants, sans se substituer au rôle pédagogique de ceux-ci et à promouvoir l'éveil des enfants.

Les membres de l'association sont actuellement les représentants des parents d'élèves. L'adhésion et la participation à la vie de l'association sont ouvertes à tous les parents d'élèves fréquentant l'école de Marles-en-Brie.

Vie pratique

➔ Brûlage à l'air libre des déchets :



Arrêté municipal du 31 Mai 2018 portant interdiction du brûlage à l'air libre des déchets :

- ➔ Considérant que les déchets dits verts, éléments issus de la tonte des pelouses, de la taille des haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage et autres pratiques similaires constituent des déchets quelqu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation.
- ➔ Considérant que les déchets verts, qu'ils soient produits par les particuliers, les déchets biodégradables de jardins relèvent de la catégorie des déchets municipaux, entendus comme déchets ménagers et assimilés,
- ➔ Considérant que les émissions de fumées répétées sont, par leur importance et leur durée, de nature à porter à la salubrité publique,

Le brûlage des déchets dangereux, non dangereux, inertes, ménagers, d'activités économiques et les bio déchets, listés à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement, est interdit sur tout le territoire de la commune de Marles-en-Brie, à compter du 1er juillet 2018.

➔ Engins bruyants :



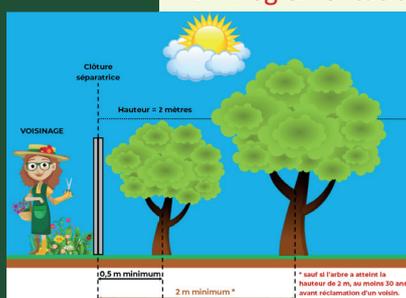
Arrêté du Maire portant réglementation des horaires des activités bruyantes effectuées par les particuliers et les professionnels.

Les horaires des activités bruyantes susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, effectuées par les particuliers, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, tels les travaux de bricolage, de rénovation et de jardinage nécessitant l'utilisation d'engins bruyants (bétonnières, perceuses, raboteuses, scies, système d'irrigation, tondeuses à gazon, tronçonneuses, etc.) sont autorisés :

- ➔ Du lundi au vendredi : de 8 h. 00 à 12 h. 00 et de 14 h. 00 à 19 h. 00,
- ➔ Le samedi : de 9 h. 00 à 12 h. 00 et de 14 h.00 à 18 h. 00,
- ➔ Et le dimanche : de 10 h. 00 à 12 h. 00 (**particuliers uniquement**).

Les travaux bruyants d'entretien, de réglage de moteurs et de réparation de véhicules sont interdits sur la voie publique.

➔ Règlementation plantation : Haies / Arbres



Les distances de plantation sont très précisément fixées par la loi (art. 673 du Code Civil).

• Dépassement des végétaux chez le voisin :

Les branches dépassant chez le voisin doivent être élaguées au niveau de la limite séparatrice. Le voisin n'a pas le droit de tailler lui-même les branches.

• Arbres et arbustes situés sur la voie publique

Les arbres et les haies ne doivent pas constituer un danger pour la circulation routière ni empêcher de marcher sur le trottoir.

• Taille de haie mitoyenne

La responsabilité de la taille d'une haie mitoyenne incombe aux deux voisins.

Les voisins doivent se mettre d'accord sur la taille et sur les éventuels frais liés à la taille.

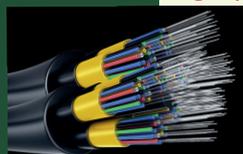
➔ Extinction éclairage public :



Arrêté n°2022/0206 portant réglementation des coupures d'éclairage public sur le territoire de la commune de Marles-en-brie.

Article 1^{er} : A compter du 5 décembre 2022, l'éclairage public sera interrompu sur l'ensemble du territoire communal, entre 0 heure et 5 heures, à l'exception des nuits du 24 au 25 décembre et du 31 décembre au 1^{er} janvier.

➔ Fibre Optique



La commune est raccordée à la fibre. Pour plus d'informations, visitez le site du Val Briard : <https://valbriard.fr/la-fibre-optique-se-deploie-sur-le-val-briard/>

➔ Vidéoprotection

Depuis 2020, la municipalité a renforcé ses moyens de prévention et de sécurité sur la voie et les espaces publics, en mettant en place un dispositif de vidéoprotection constitué de 18 caméras mobiles et fixes qui ont pour objectifs :

- De réduire les cambriolages et les incivilités,
- De renforcer les capacités d'intervention et d'identification,
- De sécuriser le patrimoine municipal,
- D'observer en temps réel le trafic routier et constater des infractions aux règles de la circulation,
- D'améliorer la sécurité des espaces extérieurs.



Les règles d'urbanisme sur la commune :

➔ Tous les travaux se déclarent.

Avant tous travaux concernant votre habitation :

- Modification de façade,
- Modification de volets,
- Ravalement,
- Pose de fenêtres de toits, création d'un abri de jardin,
- Modification ou création de clôture, etc...

Merci de vous renseigner auprès de la mairie pour connaître les demandes et autorisations d'urbanisme à obtenir. Vous pourrez ainsi, être en conformité avec le code de l'urbanisme, le règlement du plan local d'urbanisme et le code civil.



L'action sociale de la commune :

➔ Le Centre Communal d'Action Sociale



Le Centre Communal d'action sociale est composé de membres du conseil municipal, et des représentants de la société civile et associative.

Vous pouvez prendre rendez-vous en contactant la mairie par téléphone au 01.64.42.55.80.

Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables.

Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire.

➔ Aide au paiement des charges de chauffage



Le C.C.A.S. de Marles-en-Brie propose aux personnes âgées de 65 ans, vivant seules ou en couple, non-imposables, domiciliées à Marles-en-Brie, une aide au paiement des charges de chauffage.

En 2023, les montants de ressources doivent être inférieurs aux seuils d'imposition suivants, hors réductions d'impôts au titre du crédit d'impôt :

- ❖ 16 372 € pour une personne seule,
- ❖ 21 760 € pour 1,5 part,
- ❖ 30 558 € pour un couple,

et après application de la décote de la réduction d'impôts sous condition de ressources et, compte tenu du seuil de mise en recouvrement de l'impôt.

Merci de vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie, munis d'un justificatif de domicile de moins de trois mois, de l'avis de non-imposition, d'un justificatif de paiement des charges de chauffage et un R.I.B..

Les personnes âgées hébergées ne pourront bénéficier de cette aide.

➔ Bourse d'entretien scolaire

La municipalité alloue une bourse aux jeunes marloises et marlois inscrits en sixième et jusqu'à l'âge de seize ans (à la date de la rentrée en cours).

Merci de déposer en mairie un R.I.B. accompagné du nom et prénom ainsi que la date de naissance et l'adresse de l'enfant concerné avant le 31 décembre de l'année en cours.



N° utiles et urgences



SAMU Gendarmerie Pompiers N° d'urgence Européen Urgence SMS Malvoyant SAMU social Enfance maltraitée

SOS Médecins.....	3624
Médecin de garde 24/24 – 7/7.....	0 825 826 505
Pharmacie de garde	01 60 71 58 00
Urgences du site de Fontainebleau	
• Urgences adultes	01 60 74 11 11
• Urgences pédiatriques	01 60 74 12 96
• Urgences gynécologiques	01 60 74 14 37
	01 60 74 12 77
• Urgences obstétricales.....	01 60 74 12 70
	01 64 74 12 77
	01 64 79 75 29
Permanence des soins dentaires	0 800 306 306
Croix rouge Écoute	3919
Violences conjugales	01 40 05 48 48
Centre anti-poison	0 900 473 333
Urgence Gaz	0 810 333 018
Urgence Électricité	

Pharmacies ouvertes 24h/24h

Pharmacie de la Gare :
3 place de la révolution 77680
Roissy-en-Brie
Tél. : 01.60.64.22.88.
Pharmacie Khun :
Centre commercial Bay
1 Av. de Lingfeld
77200 Torcy
Tél. : 01.60.05.86.36.



INFIRMIÈRES LIBÉRALES

Mme STEICHEN Karine
Mme FABRE Sophie
Tél. : 06 32 57 87 88



Maison de Santé Hardy

13 Rue Lavoisier
77610 MARLES-EN-BRIE
Tel accueil: 07 80 77 37 64



M. Frédéric THIRION	Masseur-Kinésithérapeute	07 80 77 37 64	
Mme. Carlotta MARENA	Masseur-Kinésithérapeute		Doctolib
M. Johnny BARRAL	Masseur-Kinésithérapeute	07 80 77 37 64	
Mme. Fanny TROUSSARD	Diététicienne-Nutritionniste	01 64 06 15 97	Doctolib
Mme. Colette BARRAULT	Pédicure-Podologue	06 81 32 95 14	
Mme. Magdalena PAWLOWSKA	Psychologue	07 63 43 80 75	Doctolib
M. Robert COHEN	Chirurgien-Dentiste	01 64 25 96 32	
M. Emmanuel BEMBARON	Chirurgien-Dentiste	01 64 25 96 32	
Mme. Alexandra RIBEIRO	Orthophoniste		
Mme. Floriane NAVARETTE	Etiopathe		Doctolib

Association Aide à domicile Centre 77

Association loi 1901 à but non lucratif
23 rue du Général Leclerc
77540 Rozay-en-Brie
Tél. : 01 64 07 76 10



Gendarmerie de Mortcerf :
01 64 04 30 24
Gendarmerie de Rozay-en-Brie :
01 64 25 60 25



Maison départementale des solidarités de Tournan-en-Brie

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h - fermé le mardi après-midi - Secrétariat assistante maternelle : 01 64 25 07 25 - Service PMI petite enfance : 01 64 25 03 60 - Direction : 01 64 25 03 70 - Service de l'aide sociale à l'enfance : 01 64 25 03 75 - Secrétariat RSA : 01 64 25 07 40 - Service de l'allocation personnalisée d'autonomie : 01 64 25 07 05.

CITY ALL
Toute l'info locale sur votre
smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityAll**
puis sélectionnez **Marles en Brie**

